

Le vingt-et-unième siècle sera-t-il le siècle de la régression ?

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 29 décembre 2012



Voici quelques réflexions de bon sens écrites par **Mgr Jean-Pierre Cattenoz**, archevêque d'Avignon. Elles sont destinées aux parlementaires :



"Lors de l'Assemblée constituante au début du 19^{ème} siècle, le projet de Constitution comportait bien sûr un article sur le mariage. Un député demanda s'il ne vaudrait pas mieux préciser la nature du mariage et ajouter « *le mariage est l'union d'un homme et d'une femme* ». Il y eut des éclats de rire dans les gradins de l'Assemblée constituante car pour tous les députés la chose allait de soi. Aujourd'hui, le législateur doit se prononcer sur un projet de loi de mariage pour tous faisant droit à une proposition inscrite dans le « programme Hollande ». Ce projet touche au fondement même de la société et risque d'être bâclé en quelques mois sans que les enjeux d'un tel changement à tous les étages de la société aient été mesurés.

Une telle précipitation paraît bien étrange ; le législateur semble habité par le désir d'aller vite, les auditions destinées à éclairer les députés et les sénateurs apparaissent comme des caricatures par leur partialité, les opposants sont catalogués et leur parole est d'emblée rejetée bruyamment au nom de leur appartenance à tel ou tel groupe. Les politiques mettront leur point d'honneur à en finir moins d'un an après les élections présidentielles. En réalité, de deux choses l'une : soit ils ont peur, en ouvrant un vrai débat de société, de voir leur projet rejeté, soit - mais je n'ose l'imaginer – des personnes bien en cour exigent du politique un engagement ferme pour réaliser leur désir d'un mariage ouvert aux personnes homosexuelles, LGBT selon les sigles en vogue dans les médias."

L'archevêque dénonce ensuite l'idéologie du gender :

"Je voudrais reprendre cette première affirmation : « je ne nais pas homme ou femme, je le deviens ». Cette affirmation paraît bien étrange car ma sexualité fait partie de mon être homme ou femme, de l'utérus au sépulcre. Dès le départ, un fœtus est un être sexué ; tout au long de sa gestation dans le sein maternel, son être homme ou femme se développera. Au jour de sa naissance, le bébé est garçon ou fille et sa sexualité est inscrite dans son humanité et en devient une dimension indissociable. Bien évidemment, cette dimension sexuelle de l'homme et de la femme se développera de manière très complexe de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Cependant, je suis bien obligé de le reconnaître : le corps de l'homme est différent de celui de la femme et ils connaîtront une évolution différente car la sexualité est partie intégrante de toutes mes cellules au plan biologique et morphologique, et modèle jusqu'à mon corps. Elle devra s'intégrer également dans l'ensemble des grandes dimensions de notre humanité : la sensibilité, l'affectivité, l'imagination d'un garçon ne sont pas celles d'une fille. L'intelligence féminine ne fonctionne pas de la même manière que l'intelligence masculine ; de même, la volonté de l'homme et celle de la femme ont des fonctionnements différents. La sexualité marque profondément l'être et l'agir de toute personne et participe à la mise en place de sa personnalité dans toutes ses dimensions.

Comment affirmer que la dimension sexuelle de notre personne serait seulement le fruit d'une culture et d'une histoire ? Comment affirmer que chacun reste libre de choisir la dimension sexuelle de sa personne en fonction de ses désirs personnels ou de son histoire ? De telles affirmations ne peuvent tenir devant la force de la réalité. Tous les spécialistes de pédiatrie, tous les médecins, les psychiatres, les psychanalystes, les psychologues, les sociologues, tous les spécialistes des sciences qui travaillent sur le terreau humain mettent chaque jour davantage en lumière l'interactivité de toutes les dimensions de notre personnalité, interactivité inscrite dans le don que mes parents m'ont fait en me donnant la vie. Certes, je vais devoir me

construire pour devenir pleinement homme ou femme et je traverserai certainement des périodes difficiles qui sont de mieux en mieux connues, mais je ne saurais en aucun cas nier le donné génétique, humain et spirituel inscrit dans ma personnalité d'homme ou de femme. J'aurai beau vouloir accéder à la chirurgie pour changer de sexe et devenir autre, je ne le deviendrai pas pour autant. De même, aucune psychanalyse ou psychothérapie ne saurait me permettre de changer de sexe pour devenir l'autre que je souhaite devenir ; il y a là un leurre, une utopie qui relève d'une idéologie ancrée dans un subjectivisme et relativisme absolu qui rejette toute réalité objective de notre être sexué."

Puis vient l'enfant :

"Si le mariage s'ouvre aux personnes homosexuelles, il s'agit là d'une union tout-à-fait spécifique, car elle ne peut pas d'elle-même ouvrir au don à la vie sauf à faire intervenir une tierce personne. Dans ce cas, l'enfant est condamné à avoir deux pères ou deux mères dont un seul aura avec lui un lien réel génétique de paternité ou de maternité, l'autre conjoint ayant toujours la possibilité de l'adopter légalement pour devenir son parent éducateur. L'enfant aura par ailleurs et nécessairement un deuxième parent, un papa ou une maman qui sera son véritable parent biologique. Si l'enfant cherche à connaître ses parents biologiques - et toute personne humaine a le droit de connaître ses géniteurs - alors, dans ce cas, il aura trois parents si mes calculs sont bons. Lorsque j'étais enfant, j'aimais tourner les pages des albums de photos et regarder mes parents quand ils étaient enfants, mes grands-parents, mes arrière-grands-parents dont l'accoutrement me faisait toujours sourire. De tels mariages homosexuels dénie à l'enfant le droit d'avoir une généalogie s'enracinant dans l'amour d'un père et d'une mère qui, dans leur amour, se sont unis pour donner la vie. Il n'y aura plus de livret de famille puisque la famille n'existera plus. Il y aura un livret d'identité personnel, chacun n'étant plus qu'un individu isolé.

En allant plus loin encore, pour avoir droit à l'enfant, deux papas devront faire appel à une mère porteuse qui n'aura bien sûr aucun droit sur l'enfant dès sa naissance, mais sera priée de le rendre à ses propriétaires. Je ne voudrais pas être à la place d'un de ces enfants qui aura été aimé par une femme pendant neuf mois, aura tissé des liens si intimes avec elle que, spontanément à sa naissance, il la reconnaîtra pour sa mère, mais devra malheureusement vivre dès sa naissance le deuil d'une mère, pour entrer dans un couple où il sera condamné à être élevé par deux pères. Je dis bien condamné car tous les éducateurs le savent : un enfant a besoin d'un père et d'une mère pour pouvoir grandir, profitant de la complémentarité de l'un et de l'autre pour marcher vers son être d'adulte. Parmi tous les enfants que j'ai connus et accompagnés durant de nombreux camps de jeunes, quelques heures après le début du camp, je pouvais identifier celui ou celle qui malheureusement était élevé par un parent seul. Quoi qu'en pensent les partisans du mariage homosexuel, je leur laisse le soin de me démontrer qu'une présence masculine et une présence féminine ne sont pas absolument nécessaires pour l'épanouissement d'un enfant. Mais surtout qu'ils ne s'appuient pas sur le fait qu'ils connaissent des enfants qui ont leurs deux parents - père et mère - et qui sont très mal élevés car cela ne prouve rien. [...]

J'avais appris qu'au vingtième siècle, la mise en place, non seulement des droits de l'homme mais aussi des droits de l'enfant, était un progrès de la société. Le vingt-et-unième siècle sera-t-

il le siècle de la régression qui verra le droit à l'enfant se substituer aux droits des enfants ? Mais cela n'a peut-être aucune importance puisqu'un enfant n'est pas encore en mesure de faire appel à ses droits... Je reviens à l'enfant : il développe une multitude de liens charnels, corporels, biologiques, affectifs avec sa mère et son père, et cela dès sa conception ; tous les spécialistes s'émerveillent devant ces liens qui se tissent dès le sein de la mère entre le fœtus et ses parents, ses frères et sœurs, son environnement humain. Mais voilà, il est décidé que cela n'a pas d'importance. L'enfant devra désormais, dans le cas d'un couple homosexuel, se contenter d'un papa ou d'une maman et sera privé de l'amour qui s'enracine dans l'union des corps et dans la joie de voir l'amour des époux s'épanouir dans le don de la vie. Un papa ou une maman, c'est tout ; l'autre parent, pourtant nécessaire au don de la vie se verra relégué au titre d'instrument indispensable mais secondaire pour permettre d'avoir droit à l'enfant."

Mgr Cattenoz réaffirme le rôle de l'Eglise :

L'Église ne peut se taire, nous sommes tous concernés - et pas seulement les personnes homosexuelles - par ce projet de mariage pour tous. L'Église se doit d'interpeller non seulement les politiques mais tous les hommes de bonne volonté. Ce débat est un débat de société qu'il ne faudrait pas réduire à un conflit entre progressistes et réactionnaires, entre religieux et politiques, ou pire encore entre tolérants et homophobes. L'enjeu est anthropologique et concerne tous les hommes. Au-delà même du mariage, l'enjeu est la conception même de l'être humain car, comme le rappelait **Benoît XVI**, « Aujourd'hui, la question sociale est devenue une question anthropologique » (*Caritas in veritate*, n°75). La question posée est de savoir sur quelle anthropologie sera fondée la société de demain. En effet, le projet de loi est comme une valise à double fond : derrière lui se profile une nouvelle anthropologie et un nouveau type de société. L'homme et la femme ne seraient plus marqués par leur sexualité dans leur être le plus profond, mais chacun serait libre de choisir la dimension sexuelle de sa personne au gré de ses désirs ou de son histoire. L'identité sexuelle serait remplacée par une orientation sexuelle pouvant varier au gré de la volonté de chacun et selon les saisons de sa vie. De manière insidieuse, cette théorie s'insinue et s'impose déjà dans nos écoles et dans les médias comme une sorte d'évidence. Les institutions internationales orchestrent la mise en œuvre de cette idéologie appelée « la théorie du genre » : pour ne citer qu'un exemple, les organismes humanitaires internationaux sont invités aujourd'hui à signer une charte auprès des Nations Unies, charte dans laquelle est intégrée la théorie du genre ; les organismes qui refuseront de la signer n'auront plus accès aux financements internationaux dès 2014.

Ainsi, sans le dire, cette idéologie prétend s'imposer à tous et par là transformer les fondements mêmes de notre société. Si une telle loi devait être adoptée, la famille fondée naturellement sur le mariage d'un homme et d'une femme ne serait plus qu'un cas de figure parmi d'autres, elle ne bénéficierait plus d'un statut spécifique. Cela n'est pas possible ! L'union d'un homme et d'une femme a toujours été la base du lien social dans toutes les civilisations ; il s'agit d'un principe universel qui traverse tous les âges et toutes les cultures, le mariage est l'institution qui assure la succession des générations : autour de la cellule conjugale et familiale s'organise la communauté des ascendants et des descendants au sein de toute société. Or, aucune union homosexuelle ne saurait prétendre à l'édification du lien

social, un couple de même sexe ne saurait se reproduire. Le mariage homosexuel marquerait une rupture de civilisation. Un tel choix de société serait non seulement un nouveau coup dur pour la famille, premier et fondamental lieu d'intégration sociale pour l'enfant, mais il marquerait sa fin. Ni Athènes, ni Rome en pleine décadence n'ont osé imaginer le mariage homosexuel, la famille, la lignée avait trop d'importance pour elles. A cela s'ajoutera la légalisation de l'adoption et le recours aux techniques de procréation médicalement assistée, et c'en sera fini de la définition même du lien familial et de la réalité anthropologique de la personne humaine."

Enfin, voici une analyse du rôle de la démocratie :

"Le plus étonnant est de voir le pouvoir public prêt à faire toutes les concessions demandées par quelques lobbies, négligeant de mesurer les effets secondaires de telles décisions sur l'ensemble de la société. Toute société reste soumise à des lois naturelles, à des invariants humains, ou alors nous entrons dans un système idéologique et totalitaire. La démocratie ne peut décider de tout. Il est impensable de remettre en cause des réalités aussi fondamentales pour prendre en compte le mal-être d'un groupe minoritaire ou par démagogie et calcul politique. [...]"